

Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 9
Votants : 9



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le sept du mois de septembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Madame Annick FLACHER

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, LIMONE Julien, NAVEZ Marie-Louise, BARDY Benoît, BLANC Emilie, CANET Véronique, DEGAND Nathalie, ROUCHOUSE Muriel

Excusés : GRANGE Yves, GIRAUD Jean, CLUZEL Anthony

Absent : DUPINAY Pierre

Secrétaire de séance : NAVEZ Marie-Louise

N° 28 070922

OBJET : CONSTITUTION COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il est obligatoire de constituer une Commission d'Appel d'Offres communale.

Elle précise que dans les communes de – 3500 habitants celle-ci se compose :

- Du maire ou de son représentant qui la préside
- De 3 autres conseillers municipaux titulaires et de 3 conseillers municipaux suppléants

La Commission d'Appel d'Offres attribue directement les marchés dont les montants sont Supérieurs ou égaux aux seuils des procédures formalisées.

Sont candidats pour siéger dans cette Commission d'Appel d'Offres :

- En qualité de titulaires M Julien LIMONE, M Jacques GERY, Mme Marie-Louise NAVEZ
- En qualité de suppléants Mme Emilie BLANC, Mme Muriel ROUCHOUSE, Mme Véronique CANET

Oùï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents

- ÉLIT

- M Julien LIMONE, M Jacques GERY et Mme Marie-Louise NAVEZ en qualité de titulaires
- Mme Emilie BLANC, Mme Muriel ROUCHOUSE et Mme Véronique CANET en qualité de suppléants

La Commission d'Appel d'Offres de la commune sera présidée par le Maire qui pourra être représenté, en cas de nécessité, par l'un des adjoints en fonction.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le Maire

ANNE FLACHER

